



---

## Fêtes de fin d'année – horaires des guichets

L'Administration communale et le Service technique seront fermés

**du mardi 24 au jeudi 27 décembre 2024**

et

**du mardi 31 décembre 2024 au jeudi 2 janvier 2025.**

En cas de problèmes touchant le réseau électrique ou le réseau d'eau, le service de permanence de la société Eli10 SA est atteignable en tout temps au numéro de téléphone 032.720.20.20.

---

## Bibliothèque communale

La bibliothèque communale sera fermée du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025.

**Réouverture au public jeudi 9 janvier 2025.**

---

## Mobilité douce – sondage

Dans le but de favoriser la mobilité douce, le Conseil Communal mène actuellement une réflexion pour favoriser l'utilisation des 2 roues sur le territoire communal. Dans cette perspective, il souhaite que les utilisateurs réguliers de vélos puissent lui faire part de leurs suggestions sur des améliorations potentielles à envisager, notamment les emplacements de parking pour vélos. Pour recueillir vos messages, un formulaire en ligne est disponible sur le site Internet communal [www.cortaillod.ch](http://www.cortaillod.ch), dans la rubrique « actualités ».

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos propositions à l'adresse e-mail [commune.cortaillod@ne.ch](mailto:commune.cortaillod@ne.ch) ou par courrier à l'Administration communale d'ici au 31 décembre 2024.

---

## Nouvelle station de vélos en libre-service à Cort'Agora

Depuis mi-novembre, une nouvelle station de vélos en libre-service a été mise en service derrière l'arrêt de bus de Cort'Agora ; ces vélos complètent ceux déjà disponibles à la station du Petit-Cortaillod et viennent s'ajouter au réseau important du Littoral neuchâtelois « Neuchâtel Roule ». Un tarif préférentiel de 5 fr./mois (1er mois offert) est proposé aux habitants de Cortaillod. Pour plus d'informations, consultez le site Internet communal [www.cortaillod.ch](http://www.cortaillod.ch), rubrique « actualités ».

---

## Modifications de l'horaire de transports publics

Le nouvel horaire CFF entrera en vigueur à partir du dimanche 15 décembre. Ce changement va entraîner des modifications à Cortaillod via la ligne 613 :

- Un horaire régulier avec la Place Pury, via Areuse, toutes les 15 minutes aux heures de pointe et deux fois par heure aux heures creuses et une sécurisation de la correspondance à Areuse.
- Une liaison régulière avec le collège des Cerisiers deux fois par heure aux heures de pointe et une fois aux heures creuses via la ligne 612.
- Une liaison régulière une fois par heure en 35 minutes avec la gare d'Yverdon, via la gare CFF de Gorgier, ainsi qu'une liaison régulière une fois par heure en 30 minutes avec la gare CFF de Neuchâtel, via la gare CFF de Boudry via la ligne 612.

Pour éviter toute mauvaise surprise, pensez à consulter le nouvel horaire ici : <https://www.sbb.ch/fr>.



---

## Entretien des routes durant la période hivernale

Les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas. Il appartient donc aux usagers de la route d'adapter leur conduite à l'état de la chaussée et d'équiper leur véhicule selon les règles de sécurité.

Les axes importants seront déneigés en priorité et les trottoirs dégagés dans un deuxième temps en fonction des moyens disponibles. L'épandage de fondants chimiques sera réduit et réservé aux situations de réelle nécessité selon les critères de la sécurité routière dans le respect de l'environnement.

Les conductrices et les conducteurs sont appelés à être particulièrement prudents durant la période hivernale. Nous vous remercions de votre compréhension.

---

## Chiens

Chaque propriétaire de chien a l'obligation d'annoncer son chien auprès de l'Administration communale et de se munir de son carnet de vaccination.

Les modifications suivantes doivent également être annoncées sans délai :

- changement de propriétaire ;
- changement d'adresse du propriétaire (peut être effectué directement sur [Amicus.ch](http://Amicus.ch)) ;
- décès du chien ; dans ce cas, une attestation officielle est à fournir.

**Des sachets sont mis à disposition sur tout le territoire communal et doivent être déposés dans les poubelles.**

Pour rappel, les nouveaux détenteurs de chien ont l'obligation de suivre les cours d'éducation canine. Toutes les informations se trouvent sur : [www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/animaux/](http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/animaux/).

---

## Hivernage des piscines

Afin d'éviter tout accident, nous attirons l'attention des propriétaires de piscines sur l'importance de sécuriser leur installation, également aussi durant la période hivernale.

---

## Pourquoi il ne faut pas jeter l'huile de friture dans les canalisations !

En jetant les huiles de friture (frites, beignets, fondue bourguignonne, etc.) dans votre évier ou dans vos toilettes, vous risquez de boucher les canalisations. En effet, la graisse se fige rapidement au contact de l'eau froide, durcit et bouche le tuyau d'égout de votre immeuble. De surcroît, ces huiles provoquent de gros problèmes dans les stations d'épuration des eaux.

En résumé, toutes les huiles aussi bien végétales que minérales sont à rapporter à la déchèterie.

